

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné du **RWANDA**, l'Office national des postes, me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit:

«L'Office national des postes vient d'être informé de l'existence de plusieurs émissions illicites de timbres-poste actuellement en vente dont le thème est «Les héros de l'Union soviétique» (v. annexe).

L'Office national des postes dénonce et condamne de telles émissions et précise qu'elles sont illicites et portent préjudice à la réputation de notre pays en général et à la poste rwandaise en particulier.

En outre, ces timbres sont émis en violation flagrante de la législation nationale sur la production des timbres-poste et des dispositions de l'article 8 de la Convention postale universelle, selon lesquelles seul l'Office national des postes, opérateur désigné du Rwanda, est autorisé à émettre les valeurs philatéliques au nom du Rwanda. A cet égard, nous comptons sur les initiatives que va prendre l'Union postale universelle et ses organes pour mettre un terme à ce phénomène.

Nous comptons également sur l'action de solidarité des administrations sœurs qui voudront bien prendre des dispositions utiles pour nous aider à identifier les coupables et les traduire en justice. Nous comptons enfin sur nos partenaires philatélistes, qui ont toujours observé la réglementation régissant la mise en circulation des produits philatéliques et n'hésitent pas à prendre contact avec les opérateurs désignés en vue de les alerter de l'irrégularité de certaines émissions.

L'Office national des postes informe ses partenaires que sa dernière émission de timbres-poste remonte au 15 novembre 2010 et qu'il s'agissait des émissions «Gorilles des montagnes» et «Art et cultures du Rwanda». Toute émission ultérieure à celles-ci est illégale et doit être traitée comme telle.»

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Harald Weyerich
Directeur par intérim de la logistique

Emissions illégales signalées par l'Office national des postes du Rwanda

